



Financement Primes de Fin d'Année ING

En recourant à notre formule de **Financement Primes de Fin d'Année ING**, vous étalez sur toute l'année la charge que représente le paiement des primes de fin d'année de vos travailleurs. Ainsi, votre trésorerie reste bien en équilibre.

Avantages

- Taux fixe
- Échelonnement d'une lourde dépense
- Contrat annuel, renouvelé automatiquement

En résumé

- Emprunt de 2.000 euros au minimum.
- Le taux d'intérêt est déterminé sur la base des conditions du marché à la signature du contrat.
- Le remboursement du capital et des intérêts s'effectue en minimum six et maximum 12 mensualités constantes.
- ING renouvelle votre contrat chaque année à son échéance pour un montant identique, sauf si vous souhaitez y apporter des modifications.

Frais

Vous payez des frais d'étude uniques de 125 euros.

Un remboursement anticipé de votre crédit est possible pour autant que les conditions de la loi PME du 13 décembre 2013 soient respectées et moyennant le paiement d'une indemnité de remplacement égale à six mois d'intérêts.

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de subsides. Pour plus d'informations à ce sujet, surfez sur ing.be/subsides

Intéressé(e) ? Besoin de conseils ? Contactez votre interlocuteur ING ou surfez sur ing.be/businesscredit pour plus d'informations à propos de nos crédits professionnels.

Si vous avez des plaintes au sujet de cette offre, vous pouvez les adresser à l'Ombudsfin: Avenue Belliard 15-17, Boite 8, 1040 Bruxelles, Tél. : +32 2 545 77 70 Fax : +32 2 545 77 79 E-mail : Ombudsman@ombudsfin.be

ING Belgique S.A. – Banque/Prêteur – Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.200.393 – BIC : BBRUBEBB – IBAN : BE45 3109 1560 2789. Courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le n° 12381A – www.ing.be
Éditeur responsable : Marie-Noëlle De Greef, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles – © Editing Team & Graphic Studio – Marketing ING Belgium – 712470 – 02/17

